



PROCES-VERBAL - REUNION ORDINAIRE

DU C.C.A.S. DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur le Vice-Président, à la suite de la convocation du quinze juin deux mille vingt-six.

PRÉSENTS : Mmes ADAMY* – HARRATH – RUSSELLO – FRANGIAMORE – TUZUN.

MM. SAADI - DAGTEKIN – JAGER – SAVALLI – ESTRADA.

PROCURATIONS : M. ALBERT a donné procuration à M. JAGER.

Mme TUSCHL a donné procuration à Mme RUSSELLO.

Mme ARANDA a donné procuration à M. ESTRADA.

ABSENT EXCUSÉ : M. DOSE.

ABSENTE : Mme BALTA.

ABSENT : M. ZIMMERMANN.

*Mme ADAMY, Présidente, est arrivée en cours de séance à 19 h 15.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Madame Marie ADAMY, Présidente, rejoint la séance à 19 h 15.

ORDRE DU JOUR

- 01. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 14 AVRIL ET 28 AVRIL 2026**
- 02. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES SORTIES DES ASSOCIATIONS « PAUSE - CAFÉ » ET « BELLE ÉPOQUE »**
- 03. CONTRIBUTION AU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ)**
- 04. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : RÉGULARISATION DES OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**
- 05. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**
- 06. MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE D'ACCÈS AUX SOINS**
- 07. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE VEILLE ET D'ALERTE CANICULE**
- 08. OPÉRATION « FÊTES DE FIN D'ANNÉE DES SENIORS »**
- 09. COMPTE RENDU DE L'OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES**
- 10. COMPTE RENDU DES DONS REÇUS**

01. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 14 AVRIL ET 28 AVRIL 2026

Les procès-verbaux des réunions des 14 avril 2026 et 28 avril 2026 sont soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les procès-verbaux des réunions des 14 avril 2026 et 28 avril 2026.

02. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES SORTIES DES ASSOCIATIONS « PAUSE-CAFÉ » ET « BELLE ÉPOQUE »

Le Conseil d'administration est informé de la demande de prise en charge des frais de transport liés aux sorties organisées par les associations « Pause-Café » et « Belle Époque », dans le cadre des actions en faveur des seniors.

Le montant de la participation financière sollicitée s'élève à :

- 1 080 € pour l'association « Belle Époque » ;
- 1 113 € pour l'association « Pause-Café ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide d'approuver la prise en charge de ces frais de transport pour un montant total de 2 193 €.

Adopté à la majorité.

03. CONTRIBUTION AU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ)

Le Conseil d'administration prend connaissance du dispositif du Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ), piloté par le Département de la Moselle en partenariat avec les Missions Locales, les communes et les CCAS volontaires.

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, par l'attribution d'aides financières individuelles ponctuelles ainsi que par le soutien à des projets collectifs favorisant l'insertion, la formation, la mobilité et l'accès à l'emploi.

Le bilan 2025 fait état de 529 jeunes bénéficiaires pour un montant total d'aides de 108 864 €.

La contribution des collectivités participantes est fixée à 0,15 € par habitant, soit un montant de 790,05 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide d'approuver la participation du CCAS au Fonds départemental d'aide aux jeunes et d'autoriser le versement de la contribution correspondante d'un montant de 790,05 €.

Adopté à l'unanimité.

04. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : RÉGULARISATION DES OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

Il est exposé au Conseil d'administration la nécessité de procéder à une décision modificative afin de régulariser une opération d'ordre constatée lors du contrôle du budget primitif 2026.

Cette régularisation vise à assurer l'équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé :

- l'inscription en recettes d'investissement de la somme de 2 500 € au chapitre 040, compte 28181 « Installations générales, agencements et aménagements divers », en contrepartie du chapitre 042 inscrit en dépenses de fonctionnement ;
- l'inscription en dépenses d'investissement de la somme de 2 500 € au compte 2181 « Installations générales, agencements et aménagements divers », afin d'équilibrer la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la décision modificative n°1 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

05. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil d'administration prend connaissance du projet de règlement intérieur qui lui a été transmis préalablement à la séance. Ce document a pour objet de définir les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide d'adopter le règlement intérieur tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

06. MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE D'ACCES AUX SOINS

Il est présenté au Conseil d'administration le projet de mise en place d'une navette visant à faciliter l'accès aux soins des habitants rencontrant des difficultés de mobilité ou ne disposant pas de moyen de transport.

Ce dispositif vise à accompagner les usagers à leurs rendez-vous médicaux à la maison médicale d'Henriville, afin de favoriser le maintien du suivi médical, de lutter contre le renoncement aux soins et de répondre aux besoins des personnes âgées, isolées ou en situation de fragilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration émet un avis favorable à la mise en place de ce service et charge les services de définir les modalités d'organisation.

Adopté à l'unanimité.

07. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE VEILLE ET D'ALERTE CANICULE

Dans le cadre de ses missions de prévention et d'accompagnement des personnes vulnérables, le CCAS met en œuvre chaque année le dispositif de veille et d'alerte canicule, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles et aux recommandations des autorités sanitaires.

Ce dispositif vise à prévenir les risques liés aux épisodes de fortes chaleurs pour les personnes les plus fragiles de la commune, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes isolées ou toute personne présentant une vulnérabilité particulière.

Le CCAS assure à ce titre :

- la gestion et la mise à jour du registre nominatif des personnes vulnérables ;
- l'information et la sensibilisation du public aux mesures de prévention ;
- le suivi des personnes inscrites sur le registre en cas d'activation d'une alerte canicule ;
- la coordination avec les services municipaux et les partenaires concernés.

Le Conseil d'administration prend connaissance du fonctionnement du dispositif de veille et d'alerte canicule mis en œuvre par le CCAS pour la période estivale 2026.

Le Conseil d'administration prend acte de cette présentation.

08 OPÉRATION « FÊTES DE FIN D'ANNÉE DES SENIORS

Le Conseil d'administration est informé de la mise en place de l'opération de Noël 2026 à destination des seniors de la commune.

Dans le cadre de ses actions sociales, le CCAS propose une opération visant à renforcer le lien social et à offrir aux personnes âgées un moment de convivialité à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cette opération s'adresse aux habitants de la commune âgés de **67 ans et plus**, ainsi qu'aux résidents de l'EHPAD Saint-Jean-Baptiste de Farébersviller.

Les bénéficiaires auront le choix entre la participation au **repas des seniors de fin d'année** ou l'attribution d'un **bon cadeau** utilisable auprès des commerces partenaires suivants :

- **B'EST** (valable dans plus de 60 boutiques et restaurants, dont l'hypermarché U)
- **Boutique Amina** – vêtements et accessoires (Centre Commercial 1)
- **Eroglu Ilyas** – commerce de détail (rideaux, vaisselle, objets de décoration...) (Centre Commercial 1)

- **Medjaoui Ceremony** – tissus, vêtements... (Centre Commercial 1)
- **Création Coiffure** – salon de coiffure (Centre Commercial 1)
- **Alternative Beauté** – institut de beauté (2B Grand Rue)
- **Restaurant « La Table Alsacienne »** – 9 avenue Saint-Jean

Le montant du bon cadeau est fixé à :

- **30 € pour une personne seule**
- **50 € pour un couple**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- approuve le principe de l'opération de Noël 2026 à destination des seniors ;
- valide le choix laissé aux bénéficiaires entre le repas des seniors et le bon cadeau ;
- fixe le montant du bon cadeau à **30 € pour une personne seule et 50 € pour un couple** ;
- approuve les modalités d'organisation du repas des seniors.

Adopté à l'unanimité.

09. COMPTE RENDU DE L'OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES

Le Conseil d'administration du CCAS est informé du bilan de l'attribution des bons alimentaires depuis le 29 avril.

Depuis le 29 avril, **54 bons alimentaires** ont été attribués, pour un montant total de **3 630 €**.

MOIS	NOMBRE	MONTANT
AVRIL	20	1330 €
MAI	17	1 240 €
JUIN	15	1 060 €
TOTAL	54	3 630 €

Le Conseil d'administration prend acte de ces éléments relatifs à l'octroi des bons alimentaires.

10. COMPTE RENDU DES DONS REÇUS

Le Conseil d'administration du CCAS est informé de la situation des dons pour l'exercice en cours.

Aucun don n'a été reçu à ce jour.

Le Conseil d'administration prend acte de cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.